



COMPTE-RENDU

COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 28 FÉVRIER 2012 À 14 H 30

À LA SALLE POLYVALENTE DE SAINT-RÉMY

L'an deux mil douze, le 28 février à 14 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (S.I.R.T.A.V.A.) s'est réuni à la Salle Polyvalente de SAINT-RÉMY, faute de quorum lors de la réunion programmée le 21 février 2012.

Date de convocation : **22 février 2012**

Nombre de délégués en exercice : **121**

Nombre de délégués présents (ou représentés) à la réunion : **49**

COMMUNES DE L'YONNE PRÉSENTES : 14

ANCY-LE-FRANC - ANCY-LE-LIBRE - BEUGNON - CRY-SUR-ARMANÇON - CUSY - JAULGES - JUNAY - LÉZINNES - PERRIGNY-SUR-ARMANÇON - SAINT-FLORENTIN - TRONCHOY - TURNY - VERGIGNY - VEZINNES.

COMMUNES DE CÔTE D'OR PRÉSENTES : 15

BENOISEY - BUFFON - BUSSY-LE-GRAND - CLAMEREY - CRÉPAND - DARCEY - NORMIER - POSANGES - QUINCEROT - ROUGEMONT - SAFFRES - SAINT-RÉMY - SEMUR-EN-AUXOIS - TURCEY - VENAREY-LES LAUMES.

POUVOIRS DES COMMUNES :

Communes de l'Yonne : 10

CHASSIGNELLES - CHENY - CHÉU - COMMISSEY - DANNEMOINE - ESNON - MOLOSMES - ROFFEY - TANLAY - VILLIERS-LES-HAUTS.

Communes de Côte-d'Or : 10

BLANCEY - BOUSSEY - GISSEY-SOUS-FLAVIGNY - JAILLY LES MOULINS - LA ROCHE VANNEAU - MARCIGNY-SOUS-THIL - MÉNÉTREUX LE PITOIS - MONTIGNY MONTFORT - SAINT THIBAUT - VERREY-SOUS-DRÉE.

COMMUNES EXCUSÉES :

AUBIGNY-LES-SOMBERNON - MONTIGNY SUR ARMANÇON.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

L'équipe du S.I.R.T.A.V.A. : Mmes Djamila BOUFELAH, Martine DROUVILLE et Marlène LACARRERE - M. Vincent RIBOT.

☞ Le Comité Syndical a fait l'objet d'une présentation sous la forme d'un diaporama, dont un extrait est disponible sur le site internet du S.I.R.T.A.V.A. : www.bassin-armancon.fr

Faute de quorum, lors de la réunion du 21 février 2012 à 14 h 30 à la Salle des Fêtes de Saint-Rémy, un Comité Syndical a dû être de nouveau convoqué.

Aussi, le Comité Syndical du 21 février 2012 a-t-il été orienté vers une réunion d'information, où seules les présentations prévues à l'ordre du jour ont été maintenues.

M. COQUILLE ouvre la séance à 14 h 45 et remercie la présence des membres du Comité Syndical ainsi que les agents du S.I.R.T.A.V.A. et excuse l'absence de M. DEPUYDT.

M. COQUILLE présente ensuite Paul JORDI et Bastien GUEDRON deux étudiants stagiaires qui travaillent actuellement à l'élaboration du diagnostic de territoire dans le cadre de la préparation du dossier de candidature au nouvel appel à projets PAPI.

1) Désignation du délégué secrétaire de séance :

M. PROT, délégué de JUNAY, est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 13 décembre 2011 :

M. COQUILLE demande à Mme BOUFELAH, secrétaire du S.I.R.T.A.V.A., de rappeler aux délégués les différents points du compte-rendu qui ont été présentés lors de la réunion du 13 décembre 2011.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Comité Syndical du 13 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

A) PÔLE ADMINISTRATIF :

1) DÉLIBÉRATION N°01-2012 : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU S.I.R.T.A.V.A. - EXERCICE 2011 :

☞ Les tableaux du Compte Administratif 2011 ont été transmis aux délégués titulaires avec la convocation à la réunion du Comité Syndical du 28 février mais sont également consultables sur le site internet du S.I.R.T.A.V.A.

M. COQUILLE rappelle la balance générale 2011.

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Section de fonctionnement	748 899,78 €	1 012 178,87€	263 279,09 €
Section d'investissement	215 045,12 €	396 687,94 €	181 642,82 €
Total	963 944,90 €	1 408 866,81 €	444 921,91 €

Puis, avant de se retirer, M. COQUILLE donne la parole à Monsieur ROGOSINSKI afin qu'il présente cette délibération.

🔗 Délibération :

BALANCE GÉNÉRALE 2011 DU S.I.R.T.A.V.A. :

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Section de Fonctionnement	566 086,15 €	926 305,77 €	360 219,62 €
Section d'Investissement	275 350,54 €	478 665,91 €	203 315,37 €
Total :	841 436,69 €	1 404 971,68 €	563 534,99 €

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur ROGOSINSKI, Vice-président du S.I.R.T.A.V.A., délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Eric COQUILLE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2011 ;

Monsieur ROGOSINSKI fait procéder au vote du Compte Administratif 2011.

Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 0

2) DÉLIBÉRATION N°02-2012 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - S.I.R.T.A.V.A. - EXERCICE 2011.

M. COQUILLE présente la délibération relative au Compte de Gestion. Il indique que celui-ci est cohérent avec le Compte Administratif et qu'il est tenu à la Trésorerie de TONNERRE.

🔗 Délibération :

Le Comité Syndical :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2011 ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ;
- DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 49
Contre : 0
Abstentions : 0

3) DÉLIBÉRATION N°03-2012 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CONSTATÉ SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET 2011 DU S.I.R.T.A.V.A.

↳ Délibération :

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2011 du S.I.R.T.A.V.A. qui constate un résultat d'exploitation au 31 décembre 2010 de 263 279,09 € et un résultat d'exploitation propre à l'exercice 2011 de 96 940,53 €, soit un total à affecter de 360 219,62 €.

Monsieur le Président propose d'affecter la somme de 360 219,62 € de la façon suivante :

- 53 236,00 € à affecter en section d'investissement- Article 1068 du Budget 2012,
- 306 983,62 € à reporter en section de fonctionnement - Article 002 du Budget 2012.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter la somme de 360 219,62 € comme désigné ci-dessus.
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0

4) PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2012 :

↳ Les tableaux du Budget Primitif 2012 ont été transmis aux délégués titulaires avec la convocation à la réunion du Comité Syndical du 28 février mais sont également consultables sur le site internet du S.I.R.T.A.V.A.

M. COQUILLE propose aux délégués de débattre du Budget Primitif 2012.

Il présente dans le détail le Budget Primitif du S.I.R.T.A.V.A. à partir des documents annexés à la convocation adressée aux délégués pour l'exercice 2012. Il indique les dépenses et recettes prévues en fonctionnement et en investissement pour les différents pôles du Syndicat.

M. le Président précise que les indemnités de fonction versées au Président et aux Vice-présidents sont de l'ordre de 341,35 €/mois et 273,08 €/mois. Cette somme permet de couvrir les frais engagés pour assumer leur fonction.

M. COQUILLE, donne la parole à Vincent RIBOT afin qu'il apporte des explications quant à la dépense de 2 000 € prévue en fonctionnement pour l'alerte aux crues sur la Brenne. Celui-ci explique que, suite au stage de Paloma MOUILLON concernant la mise en place d'un dispositif d'alerte aux crues sur la Brenne aval, il est prévu l'installation d'équipements de télétransmission sur deux stations.

M. COQUILLE rappelle l'organigramme du Pôle-Rivières. Il indique que le budget 2012 prévoit la possibilité de recruter un technicien rivière en renfort.

Concernant les frais de fonctionnement, M. COQUILLE précise que l'objectif à terme est de diminuer les dépenses relatives au pôle administratif.

Par ailleurs, il sera recherché un relais pour le financement des actions bassin-versant auprès des Communautés de Communes, comme c'est déjà le cas sur le département de l'Aube, ou auprès de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine-Grands Lacs. En revanche pour le Pôle Rivière, une augmentation des dépenses sera sans doute nécessaire compte tenu de l'augmentation de l'activité.

S'agissant du programme pluriannuel d'entretien des rivières, M. le Président indique que des arbitrages ont été réalisés afin de diminuer le coût des travaux, le nombre d'abattage a par exemple été diminué. Il annonce que dans le cadre de la reconduction du marché, les travaux de la tranche 2011 du programme pluriannuel devaient être exécutés par l'entreprise BON qui a réalisé la tranche 2010. Or, l'entreprise BON a refusé cette reconduction de marché selon les conditions financières initiales. Une nouvelle consultation des entreprises sera donc lancée dans les prochains jours.

M. le Président informe le Comité Syndical que le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du futur siège du Syndicat rue Vaucorbe a été attribué au cabinet ARTS, 2 rue Blaise Pascal 89300 Joigny (Yonne).

Concernant l'étude sur le drainage prévue en investissement, M. COQUILLE indique qu'il s'agit d'un sujet très important pour le milieu agricole. Il donne la parole à Vincent RIBOT afin qu'il précise en quoi consiste l'étude. Celui-ci indique qu'il s'agit d'un projet étudiant mis en place dans le cadre du SAGE par Lucile GAILLARD en concertation avec Agrosup Dijon. L'objectif est de faire un premier travail d'état des lieux permettant de préciser une méthodologie à partir de laquelle pourra être lancée une étude confiée à un prestataire permettant de caractériser l'impact qualitative et quantitative des drainages. Le coût du stage sera inférieur à 5 000 €. Le montant indiqué au Budget Primitif comprend le financement de l'étude confiée à un prestataire. Le stage démarrera à l'automne prochain.

M. COQUILLE indique qu'il s'agit là d'une question très importante et que le milieu agricole doit rester informé sur ce sujet.

M. ROGOSINSKI indique que la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de renaturation de la Brenne à Venarey-Les Laumes sera prochainement lancé. Il est précisé que les travaux devraient être subventionnés à hauteur de 80 %. Le reliquat sera réparti équitablement entre le S.I.R.T.A.V.A. et la commune de Venarey-Les Laumes.

M. ROGOSINSKI indique qu'une lettre d'information sur les PPRi à l'attention des riverains a été réalisée. Ce document est mis à disposition des élus afin d'être diffusé.

5) DÉLIBÉRATION N°04-2012 : FIXATION DES COTISATIONS 2012 :

M. COQUILLE explique que les cotisations des communes permettent de financer les dépenses de fonctionnement du S.I.R.T.A.V.A. Elles sont fixées au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Il indique que le Contrat Global Aval ne concerne pas la Côte-d'Or, d'où une cotisation plus faible pour la Côte-d'Or.

Au dernier recensement (2009), on comptait **68 222 habitants** sur le territoire du S.I.R.T.A.V.A. (soit 57 habitants en moins que pour le Budget Primitif 2011).

↳ Délibération :

Monsieur le Président propose de présenter les cotisations 2012 du Syndicat, comme suit :

Fonctionnement (en €/an/habitant) :

Comptes	Cotisation Yonne	Cotisation Côte-d'Or
Pôle Administratif :	1,500	1,500
74741-020-1031	0,066	0,066
74741-020-1001	0,555	0,555
74741-020-1011	0,328	0,328
74741-020-1021	0,280	0,280
74741-831-1004	0,271	0,271
Pôle Rivières :	0,900	0,900
74741-831-1009	0,900	0,900
Pôle Bassin Versant :	0,600	0,400
74741-831-1002	0,189	0,189
74741-831-1003	0,211	0,211
74741-831-1010	0,200	0,000

Soit un total de 3,00 €/habitant pour l'Yonne et 280 €/habitant pour la Côte-d'Or.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ACCEPTE de fixer les cotisations de base au Syndicat aux montants établis ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à émettre les titres sur la base de la population municipale avec double compte suivant la publication INSEE au 01/01/2012.
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0

6) DÉLIBÉRATION N°05-2012 : PROGRAMME GLOBAL DE TRAVAUX 2009-2013 : COTISATION COMPLÉMENTAIRE TRANCHE 2012 :

Cette cotisation correspond à la partie non subventionnée du programme d'entretien des rivières 2009-2013 sur la base d'un estimatif global réalisé en 2009.

Pour 2012, il est proposé de maintenir le montant total annuel de la cotisation complémentaire à 127 310 €.

↳ Le tableau de répartition par commune est annexé au présent compte-rendu.

M. COQUILLE présente le programme d'aménagement 2009-2013. Le bilan financier (en € TTC) qui est défini commune suit :

Tranche	2009	2010	2011	2012	2013
					(estimatifs DIG)
Travaux lit majeur - I	203 281 €	118 528 €	47 840 €	239 200 €	194 590 €
Travaux lit majeur - F	332 022 €	200 000 €	160 000 €	200 000 €	293 610 €
Travaux lit mineur	/	/	/	20 000 €	A définir
Total dépenses	535 303 €	318 528 €	207 840 €	459 200€	488 200 €
Subventions	359 870 €	AE : 132 710 €	AE : 88 000 €	AE : 188 000 €	AE : 212 064 €
		CRB : 32 940 €	CG89 : 40 000 €	CG 21 : 83 000 €	CG 21 : 91 262 €
		CG : 58 640 €			
Communes	127 310 €	127 310 €	127 310 €	127 310 €	A ajuster
F.C.T.V.A.	31 471 €	18 350 €	7 406 €	37 032 €	30 126€
Total recettes	518 651 €	369 950 €	262 716 €	435 34€	333 452 €
Bilan annuel	-16 652 €	51 422 €	54 876 €	-23 858 €	154 748 €
Bilan cumulé	-16 652 €	34 770 €	89 646 €	65 788 €	88960 €

🔗 Délibération :

VU la délibération n° 69-2008 du 16 octobre 2008 relative au programme 2009-2013 ;
 VU la délibération n° 48-2007 du 3 juillet 2007 relative la modification de la clé de répartition ;
 VU l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 du dernier recensement officiel de la population (2009) ;

Considérant le programme annuel 2012 tel qu'il a été prévu,

Monsieur le Président rappelle que :

- l'estimation du programme global 2009-2013 est de 2 661 748,00 € TTC, tout frais de procédures administratives inclus (marchés publics, loi sur l'eau...) ;
- le linéaire global réel est de 986 130 ml de berges ;
- le linéaire pondéré retenu est de 646 404 ml de berges ;
- le nombre d'habitants total concerné est de : 65 949 habitants ;
- le reste à charge total (2009-2013) pour les communes et groupements de communes adhérents est estimé à 636 550,00 € ;
- le reste à charge annuel des tranches 2009 à 2012 est, pour chacune d'elle, de : 127 310,00 € lissé sur les 4 tranches ;
- le reste à charge annuel pour l'année 2013 sera établi en fonction des dépenses et recettes réelles du programme global ;
- la tranche 2012 du programme global de travaux 2009-2013 est estimée de façon prévisionnelle à 459 200,00 € TTC, détaillée commesuit :

Section de fonctionnement :

Estimation des travaux : 220 000,00 € TTC

Cette section comprend la gestion de la ripisylve, la gestion des atterrissements, la gestion des ouvrages, la lutte contre les espèces invasives et des travaux d'urgence.

Financement prévisionnel (taux de 70 %)

Agence de l'eau Seine-Normandie	88 000 €
Conseil Régional de Bourgogne,	
Conseils Généraux	66 000 €
SIRTAVA (reste à charge)	66 000 €

Section d'investissement :

Estimation des travaux : 200 000,00 € HT, soit 239 200,00 € TTC

Cette section comprend la gestion des érosions, les plantations, les poses de clôtures, la réalisation d'échaliers et d'abreuvoirs, la diversification du lit d'étiage et des travaux d'urgence.

Financement prévisionnel (taux de 80 %)

Agence de l'eau Seine-Normandie	120 000 €
Conseil Régional de Bourgogne,	
Conseils Généraux	40 000 €
F.C.T.V.A.	37 032 €
SIRTAVA (reste à charge)	42 168 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE le programme annuel 2012 estimé de façon prévisionnelle à 459 000,00 € TTC, dont 220 000,00 € TTC en fonctionnement et 239 200,00 € TTC en investissement ;
- ACCEPTE les plans de financement prévisionnels désignés ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil Régional de Bourgogne, des Conseils Généraux de la Côte-d'Or et de l'Yonne et à signer toute pièce nécessaire ;
- AUTORISE M. le Président à accomplir tout acte de préparation, passation, exécution et suivi des marchés publics relatifs au programme 2012, conformément aux dispositions arrêtées dans le code des marchés publics ;
- ACCEPTE les modifications apportées à l'assiette de la clé de répartition ;
- AUTORISE M. le Président à demander aux communes et groupements de communes concernés une cotisation complémentaire pour la tranche 2012 du programme pluriannuel de travaux, selon le tableau joint, pour un montant total de 127 310,00 € ;
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces utiles ;
- DIT que les crédits seront prévus au Budget 2012.
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0

7) DÉLIBÉRATION N°06-2012 : PARTICIPATION DES COMMUNES ET E.P.C.I. NON ADHÉRENTS AU S.I.R.T.A.V.A. AUX ACTIONS MENÉES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT PAR LE S.I.R.T.A.V.A. - ANNÉE 2012.

↳ Délibération :

Monsieur le Président rappelle les délibérations n° 8-2001 du 26 avril 2001 et n° 21-2004 du 25 mars 2004, par lesquelles le Comité Syndical accepte que le S.I.R.T.A.V.A. soit porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Monsieur le Président précise que ces deux actions sont menées à l'échelle du bassin versant de l'Armançon, soit 267 communes.

Monsieur le Président rappelle également la délibération n° 24-2009 du 30 juin 2009 par laquelle le Comité Syndical accepte que le S.I.R.T.A.V.A. soit porteur du Contrat Global Armançon Aval. Cette action concerne 130 communes du bassin versant.

Monsieur le Président souligne que ces trois démarches ont un périmètre d'action qui dépasse le simple cadre des communes adhérentes au S.I.R.T.A.V.A. puisque c'est l'ensemble des communes du bassin versant qui en bénéficie.

Aussi, Monsieur le Président propose au Comité Syndical que les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) compétents du bassin versant, non adhérents au S.I.R.T.A.V.A., aient la possibilité de contribuer de façon volontaire aux dépenses engagées dans le cadre du SAGE, du PAPI et du Contrat Global Aval. Cette participation sera versée selon le nombre d'habitants de la commune (ou intercommunalité) au prorata de la surface (inter)communale située sur le bassin versant de l'Armançon, conformément aux statuts du S.I.R.T.A.V.A.

En 2010, une participation des communes non adhérentes de la Côte-d'Or et de l'Yonne a été sollicitée, à hauteur de 0,3 € par habitant en Côte-d'Or et 0,5 € pour l'Yonne. La contribution totale de ces communes s'est élevée à 1 700 €.

En 2011, une participation de 1 € par habitant a été sollicitée auprès des communautés de communes de l'Aube couvrant le territoire du bassin versant sur ce département. Les Communautés de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance ont ainsi accepté d'apporter une contribution de 9 820 € au fonctionnement des actions bassin versant menées par le S.I.R.T.A.V.A.

Pour l'année 2012, il est proposé de fixer le montant de la participation annuelle des communes non adhérentes des départements de l'Aube et de l'Yonne à 1 € par habitant et à 0,5 € par habitant pour celles du département de la Côte-d'Or. Cette participation sera déterminée selon le nombre d'habitants de la commune (ou de l'E.P.C.I.) au prorata de la surface communale (ou intercommunale) située sur le bassin versant de l'Armançon.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Président à demander aux communes et aux E.P.C.I. compétents du bassin versant non adhérents au S.I.R.T.A.V.A. des départements de l'Aube et de l'Yonne une participation pour l'année 2012 d'un montant de 1 €/habitant et de 0,5 €/habitant pour ceux du département de la Côte-d'Or, selon le nombre d'habitants de la commune (ou de l'E.P.C.I.) au prorata de la surface communale (ou intercommunale) située sur le bassin versant de l'Armançon ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent et à accomplir les démarches nécessaires.
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0

8) Adoption de Budget Primitif 2012 du S.I.R.T.A.V.A. ;

07-2012 : FINANCES - PROPOSITION DU BUDGET PRIMITIF 2012.

↳ Délibération :

Balance générale 2012 du S.I.R.T.A.V.A. :

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 233 119,62 €	1 233 119,62 €
Section d'investissement	1 940 287,37 €	1 940 287,37 €
Total	3 173 406,99 €	3 173 406,99 €

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Eric COQUILLE, délibère sur le Budget Primitif 2012.

Monsieur le Président procède au vote du Budget Primitif 2012 :

- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0

B) PÔLE RIVIÈRES :

1) Délibération relative au marché pour la réalisation du programme 2011.

Cette délibération inscrite à l'ordre du jour n'est pas nécessaire.

L'actualité du Pôle Rivières a été évoquée dans le cadre de la présentation du Budget Primitif.

C) PÔLE BASSIN VERSANT

L'actualité du Pôle bassin-versant a été évoquée dans le cadre de la présentation du budget primitif.

D) QUESTIONS DIVERSES

M. COQUILLE demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des questions.

Mme DORSEMAINE, déléguée titulaire de Turcey, rappelle qu'il est prévu une intervention du S.I.R.T.A.V.A. sur des atterrissements de Turcey afin de les araser et de les rendre mobile. Mme DORSEMAINE souhaite savoir si l'entretien des atterrissements après l'intervention du S.I.R.T.A.V.A. doit être réalisé par le S.I.R.T.A.V.A. ou par la commune ?

M. COQUILLE lui répond qu'il s'agit d'une question importante qui concerne de nombreuses communes du bassin versant. Il convient effectivement de prévoir la gestion des atterrissements après l'intervention afin d'éviter qu'ils se reforment trop rapidement. Il est nécessaire pour cela que l'administration nous donne les autorisations nécessaires et que les délais administratifs puissent être réduits. M. COQUILLE donne ensuite la parole à Marlène LACARRERE, qui rappelle que le propriétaire riverain doit assurer l'entretien du cours d'eau, berge et atterrissements compris, au droit de sa parcelle jusqu'au milieu du cours d'eau. Les propriétaires sont soumis à la même réglementation que le S.I.R.T.A.V.A. Elle rappelle qu'un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général est en préparation. Il regroupera les différentes interventions ponctuelles en lit mineur identifiées sur les communes, afin d'obtenir une autorisation globale d'intervention. L'évolution des atterrissements sera suivie par le technicien de rivière.

M. COQUILLE indique qu'il a été demandé à Jean-Louis BUISSON de retourner sur le linéaire traité dans le cadre de la tranche 2009 afin de vérifier l'état des aménagements réalisés. Par ailleurs, il ajoute qu'il est nécessaire que le S.I.R.T.A.V.A. soit plus réactif pour traiter les problèmes qui surviennent sur les rivières. Il est nécessaire pour cela que les délégués communaux assurent le relais.

M. Christian MARCOUX, délégué de la commune de Cry, s'interroge sur la méthode utilisée par l'entreprise BON pour traiter les rémanents.

M. COQUILLE indique que l'entreprise BON a confié à un sous-traitant l'élimination des rémanents. Pour ce faire, les rémanents étaient regroupés en tas à proximité d'une route. Le sous-traitant de BON a malheureusement rompu son contrat en cours de chantier.

S'agissant de la tranche 2011, il est prévu le 29 février prochain une réunion avec les communes concernées (entre Tronchoy et Migennes) pour les informer de la situation.

M. MARQUET, Maire et délégué titulaire de Vergigny, intervient pour demander que le programme 2011 soit terminé en 2012.

Puis, M. MARCOUX, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon, souhaite savoir à qui incombe l'entretien des pompes solaires.

Marlène LACARRERE indique que l'entretien de la pompe revient à l'utilisateur un an après la mise en place de la pompe. Une convention est passée entre l'utilisateur et le S.I.R.T.A.V.A.

À la fin de la réunion, M. RIBOT informe les délégués que des réunions d'informations, afin de présenter le SAGE et les actions du S.I.R.T.A.V.A., vont être lancées.

M. COQUILLE rappelle que l'enquête publique relative à l'approbation du SAGE devrait commencer au printemps, les dates n'étant pas encore fixées par les Préfectures. Il sera éventuellement prévu des réunions publiques d'information.

M. GASNIER, délégué de Tronchoy, demande si les conseillers municipaux pourront assister à ces réunions.

M. COQUILLE lui répond par l'affirmative.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur COQUILLE lève la séance à 16 h 30 en rappelant que le prochain Comité Syndical aura lieu le 15 juin prochain au matin. L'après midi sera consacrée aux zones humides. Il sera proposé un trajet en car pour les délégués intéressés.



ANNEXES

Récapitulatif des délibérations adoptées :

Délibération n° 01-2012 : Finances -Approbation du Compte Administratif du S.I.R.T.A.V.A. - Exercice 2011.

Délibération n° 02-2012 : Approbation du Compte de Gestion - S.I.R.T.A.V.A. - Exercice 2011.

Délibération n° 03-2012 : Affectation du résultat de fonctionnement constaté sur le Compte Administratif 2011 du Budget 2011 du S.I.R.T.A.V.A.

Délibération n° 04-2012 : Fixation des cotisations 2012.

Délibération n° 05-2012 : Programme global de travaux 2009-2013 : cotisation complémentaire tranche 2012.

Délibération n° 06-2012 : Participation des communes et E.P.C.I. non adhérents au S.I.R.T.A.V.A. aux actions menées à l'échelle du bassin versant par le S.I.R.T.A.V.A. - Année 2012.

Délibération n° 07-2012 : Finances - Proposition du Budget Primitif 2012.

Le Secrétaire de séance

Dominique PROT

Le Président

Eric COQUILLE